Taille de M. Foubert n.° 5. inutile

N.° 52

Je soussigné certifie avoir été present aux experiences de la Taille faites aux Invalides sur trois cadavres par M.r Foubert et avoir examiné les deux couteaux, l'un droit et l'autre courbe, dont il s'est servi dans ses experiences pour ouvrir la Vessie.

Comme M. Foubert est obligé d'abandonner, en se servant du couteau droit, la crenelure du trocart sur lequel il le glisse, et decouper, pour ainsi dire, de dedans en dehors; au lieu qu'avec le couteau courbe, il fait une ouverture aussi grande qu'avec le droit sans etre obligé de retirer la pointe de ce dernier instrument de dedans la crenelure du trocart, je crois sans cependant decider sur les avantages ou les inconvenients

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

decette operation, que le couteau courbe est

prefferable au couteau droit puisqu'il n'a pas

le deffaut deceux d'orner et qu'il remplit les

memes intentions. a Paris ce 10. 9.bre 1737.

Pellatage